



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Le 23 octobre 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 16 octobre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-108

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON,
M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,
Mme Patricia BAILLARD
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI,
M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI,
Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Claire SELLIER, Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

Procurations :

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251023-2025-108-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Page 1 sur 4

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article L. 273-12 du Code électoral,

Vu, la délibération n°CC-2020-15 du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu, les délibérations n°CC-2021-131 du 16 décembre 2021, n°CC-2023-01 du 10 janvier 2023, n°CC-2023-82 du 21 septembre 2023, n°CC-2023-99 du 16 novembre 2023, n°CC-2024-14 du 22 février 2024, n°CC-2025-12 du 20 février 2025 relatives à l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire,

Vu, la délibération de la commune de Villars en date du 25 novembre 2024 relative à la démission et réélection d'un adjoint,

Considérant, la démission de M. Christophe CASTANO de son poste de 1^{er} adjoint au maire de la commune de Villars,

Considérant, le décès de M. José DEVAUX, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Sivergues, survenu le 11 septembre 2025,

Considérant, que conformément à l'article L.273-12 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

Le Président propose au conseil d'installer les nouveaux membres suppléants au Conseil communautaire.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Installe, M. Jean-Claude CHOPIN, conseiller communautaire suppléant,

Installe, Mme Christine CECCHINI, conseillère communautaire suppléante,

Rappelle, la liste du conseil communautaire actualisée comme suit :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
APT	Véronique ARNAUD-DELOY Jean AILLAUD Emilie SIAS Gaëlle LETTERON Frédéric SACCO Isabelle TAILLIER Yannick BONNET Sylvie TURC Patrick ESPITALIER Dominique SANTONI André LECOURT Laurence GREGOIRE Jean-Louis CULO Nathan SAIHI	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251023-2025-108-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025
Page 2 sur 4

	Dominique THEVENIAU Céline CELCE Christophe CARMINATI	
AURIBEAU	Roland CICERO	Sonia DUHAYER
BONNIEUX	Pascal RAGOT Evelyne BLANC	
BUOUX	Hervé PLANCHON	Valérie MOULINIER- THIOLLIER
CASENEUVE	Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
CASTELLET-EN-LUBERON	Roger ISNARD	Anne-Cécile ERTLE
CERESTE-EN-LUBERON	Gérard BAUMEL	Céline MALLEGOL
GARGAS	Patrick SIAUD Claire SELLIER Benjamin BAGNIS Michèle FAUQUE	
GIGNAC	Sylvie PASQUINI	Gilles FERRAND
GOULT	Didier PERELLO	Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS	Lucien AUBERT	Maurice JEAN
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Maryse BONNET	Solange FOUVET
LIOUX	Patrice FOURNIER	Thierry GARCIN
MENERBES	Patrick MERLE	Bruno CHABERT
MURS	Christian MALBEC	Bruno VAYSON DE PRADENNE
ROUSSILLON	Gisèle BONNELLY	Gérard DEBROAS
RUSTREL	Pierre TARTANSON	Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	Jean-Pierre BOYER
SAINT MARTIN DE CASTILLON	Charlotte CARBONNEL	Pascal DELAN
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Flavien SIMON
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Christian BELLOT Yves MARCEAU Sandrine ISSON Patricia BAILLARD	
SIVERGUES	Martine CALAS	Jean-Claude CHOPIN
VIENS	Frédéric ROUX	Viviane DARGERY
VILLARS	Sylvie PEREIRA	Christine CECCHINI

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 05/11/2025

CC-2025-108

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251023-2025-108-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025
Page 4 sur 4